

# PREMIERE ESTIMATION DU COÛT DU PROGRAMME DE MESURES POUR ATTEINDRE LE BON ETAT

## Le cas du bassin Rhône-Méditerranée en France



**François GUERBER**

Directeur des Données, Redevances et relations Internationales

Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse



# LE CADRE DU TRAVAIL REALISE

## Les évolutions impulsées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

- Comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse  
→ 2 autorités de district
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaboré par l'Agence de l'eau RM&C et les services de l'Etat  
→ révision du SDAGE avec plan de gestion DCE (objectifs environnementaux) + autres actions
- Programmes de 5 ans et principe pollueur-payeur  
→ 9ème Programme 2007-2012 basé sur l'état des lieux DCE
- Structures locales de gestion, Commissions locales de l'Eau  
→ groupes de travail locaux par sous bassin versant

## Coût du programme de mesures

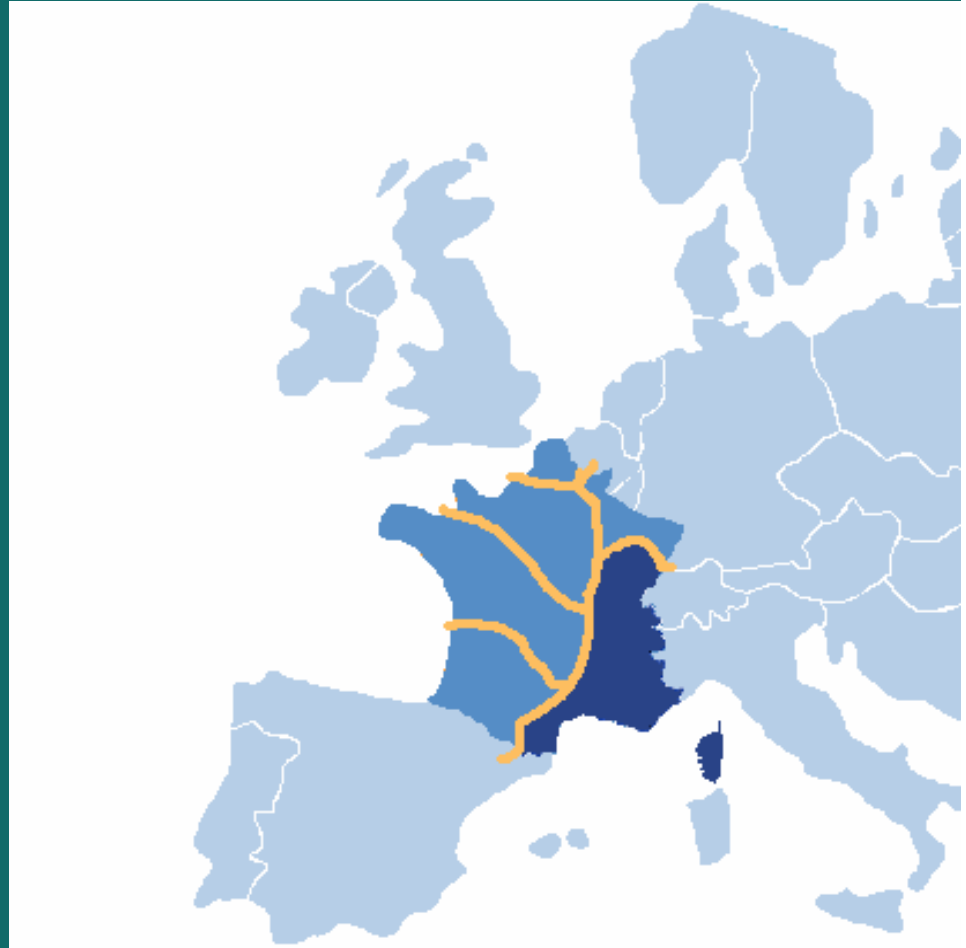
### LE DISTRICT RM

#### Découpage en masses d'eau

- 900 masses d'eau superficielle (hors petits cours d'eau) regroupées en 220 « sous bassins »
- 180 masses d'eau souterraine  
→ état des lieux, problèmes et objectifs environnementaux par masse d'eau

#### réseaux de mesure de la qualité des eaux

- contrôle de surveillance 2007, contrôle opérationnel 2008





### **METHODE DE TRAVAIL UTILISEE**

#### **Les étapes du travail**

- **Caractérisation plus poussée après l'état des lieux DCE (~ 150 réunions) :**
  - problèmes, objectifs, actions pertinentes par masse d'eau
- **Constitution d'un catalogue de mesures (1ère version) et analyse par sous bassin ( ~ 800 séances de travail) :**
  - base de données des mesures finalisées par masse d'eau, avec catalogue de 130 types de mesures (version définitive)
- **Définition des grandeurs caractéristiques et coûts unitaires par type de mesure :**
  - base de données complétée
- **En parallèle, consultation de la Commission Technique Socio-économie :**
  - validation des méthodes et résultats



### ELEMENTS DE METHODE

#### *Distinction mesures complémentaires / mesures de base*

- Les mesures relevant des dispositifs réglementaires en vigueur ou à échéance fin 2009 sont appelées « mesures de base » et ne sont pas chiffrées dans le programme de mesures DCE, même si les actions correspondantes ne sont pas programmées
- Les actions en cours (prévues par des contrats) ne sont pas incluses dans le programme de mesures et ne sont pas chiffrées, de même que d'autres actions prévues par le SDAGE mais qui ne relèvent pas de la DCE (protection contre les inondations ou objectif sanitaire)
- Les mesures à mettre en œuvre en supplément de celles-ci sont appelées mesures complémentaires et font l'objet de l'estimation du coût total du programme de mesures



### ELEMENTS DE METHODE

#### Principe de l'estimation

- Le coût résulte du produit suivant:

*problème X occurrence X grandeur caractéristique X coût unitaire*

- Les actions sont référencées selon les 8 orientations fondamentales du SDAGE, selon le type de maître d'ouvrage et selon le type de pression
- Les coûts prennent en compte *l'investissement* et le *fonctionnement*

## Coût du programme de mesures



### ESTIMATION DES COÛTS / FOCUS

#### *Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements dans les pratiques actuelles*

Réduire les surfaces désherbées et techniques alternatives	148 €/ha de vignes 190 € / ha de verger
Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes (5% surf. cult.)	450 € / ha / an
Exploiter des parcelles en agriculture biologique (5% surfaces agricoles)	350 € / ha / an
Dispositifs de lutte contre ruissellement et érosion (6% surfaces en cult.)	450 € / ha / an
Réduire surfaces désherbées et utiliser désherbages non chimiques	10 000 € / commune
Sécuriser les phases de manipulation des pesticides (20 % exploitations)	10 000 € / installation

## Coût du programme de mesures

### ESTIMATION DES COÛTS

Mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable	90 M €
Lutter contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	500 M €
Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	70 M €
Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	200 M €
Lutter contre la pollution par les pesticides	170 M €
Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	130 M €
Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver les milieux aquatiques	476 M €
Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir	220 M €



## Coût du programme de mesures



### LES AUTRES COÛTS

Ils sont liés au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Gestion du risque d'inondation	370 M €
Assurer l'alimentation en eau potable	40 M €
Préserver et restaurer les zones humides	400 M €
Intégrer la gestion des espèces	1 M €
<b>TOTAL :</b>	<b>811 M €</b>



# RESULTATS DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Les coûts liés aux mesures à mettre en place pour atteindre les objectifs environnementaux sur le bassin Rhône-Méditerranée s'élèvent globalement à 1 856 M € sur 6 ans, soit 310 M € par an.

Les autres coûts du SDAGE ne correspondant pas à des objectifs environnementaux s'élèvent globalement à 811 M € sur 6 ans, soit 135 M € par an

Les actions réglementaires ou en cours ne sont pas considérées dans le programme de mesures 2010 – 2015 mais représentent un coût total plus important

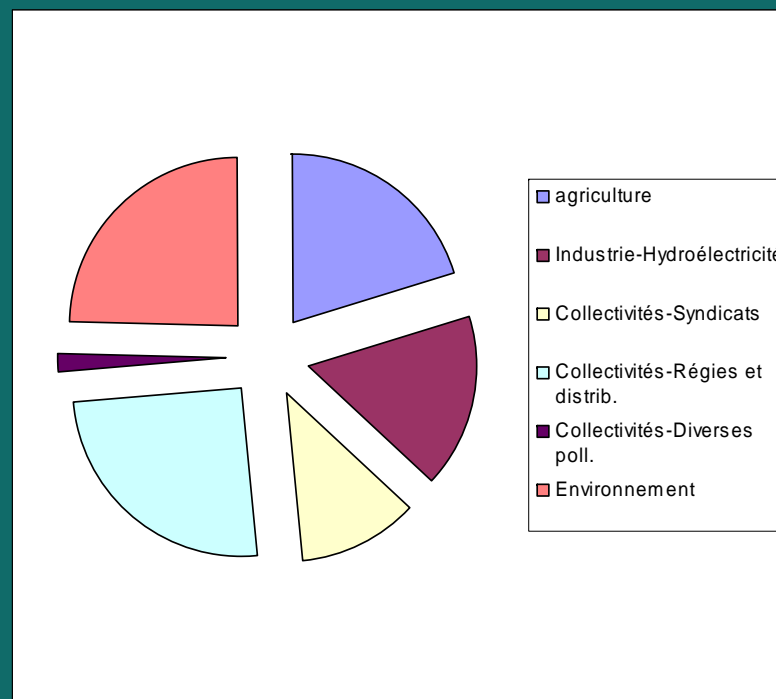
## Coût du programme de mesures



# REPARTITION DES COÛTS

## Par grands secteurs

- **Agriculture** 20 %
- **Industrie, hydroélectricité** 17 %
- **Collectivité-Syndicats** 11 %
- **Collectivité-Régie** 25 %
- **Collectivité-Diverses poll.** 2 %
- **Environnement** 25 %



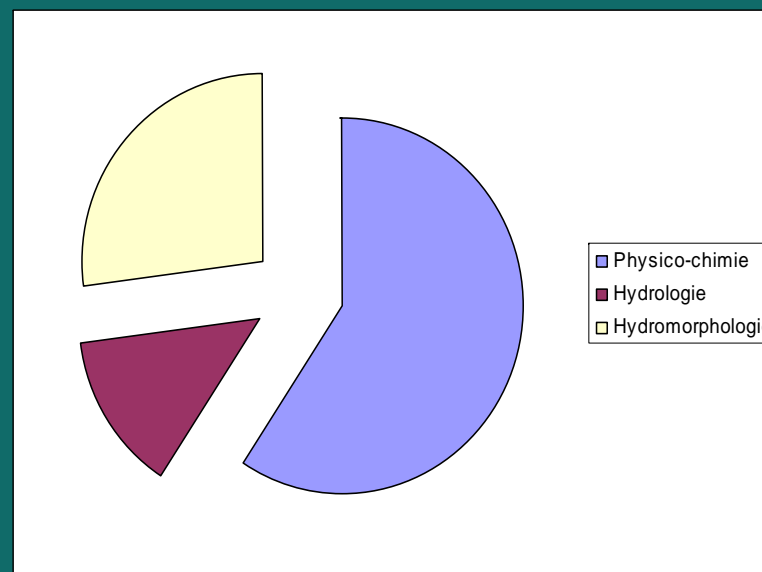
## Coût du programme de mesures



### REPARTITION DES COÛTS

#### Par types de pression

- Physico-chimie 59 %
- Hydrologie 14 %
- Hydromorphologie 27 %





### QUELQUES CONCLUSIONS A TIRER

- Bien que quelques coûts restent à évaluer, le montant de 310 M € par an ne devrait évoluer que légèrement à la hausse
- Le volume actuel des financements mis en œuvre annuellement pour l'eau dans le bassin est estimé à 4 000 M €, la majeure partie de ces dépenses restera nécessaire pour faire face aux coûts d'investissement et de fonctionnement récurrents ou réglementaires (renouvellement des réseaux d'assainissement par exemple)
- le coût des mesures environnementales DCE représente donc environ 10 %; ces 10% ne sont pas nécessairement des coûts en plus, par contre une bonne partie repose sur des porteurs de projet nouveaux
- En fait, il faudra être attentif aux redéploiements prévisibles, le portage des projets est une question majeure pour réussir la mise en œuvre du programme de mesures.